docteur J. E. Laberge de ce fait, (montant approximatif \$30.92).

Ajournement.

L. N. SENECAL, Secrétaire.

Compte rendu de l'assemblée du 12 avril 1911, p.m.

Les mêmes présents.

1.—Soumis le rapport de l'Ingénieur Consultant "re" requête du Canadian Northern Quebec Railway, pour permission de fermer certaines rues, par lequel rapport il déclare qu'il ne voit pas d'objection à ce que la Cité permettre la fermeture de la rue Robillard entre la rue Manlborough et la rue Moreau, les terrains en bordure de cette partie de la rue étant tous la propriété de la Canet d'égout pouvant être coupés aux deux bouts sans in-terrompres terrompre aucun circuit; d'autre part, il suggère de demander à ladit Compagnie, conformément à la résolution du Conseil, en date du 6 mars 1911 qu'elle cède à la Cité en compensation, la rue Duquette, entre les rues St-Germain main et Darling.

En ce qui concerne la rue Stadacona, dont la Compasnie demande également la fermeture, de la rue Moreau à 600 pieds en a'lant vers l'Ouest, il ne saurait recommander pour le moment ladite fermeture, attendu qu'il reste un certain nombre de personnes intéressées à circu-

ler dans cette rue pour se rendre vers l'Est.

Pour tous les autres changements qui sont démontrés au plan produit, il n'a aucune objection à les accepter.

Résolu: Après avoir entendu Maître Décarie, avocat, représentant la Compagnie requérante, d'accepter le rapport de l'Ingénieur Consultant, pour ce qui concerne la fermeture de la rue Robillard, entre la rue Marlborough et la concerne de la concerne et la rue Moreau, et de ne consentir à la fermeture de ladir. ladite rue Robillard qu'à la condition de la cession à la Cité par la Compagnie, de la rue Duquette, entre les rues Darling et St-Germain.

Quant à la fermeture de la rue Stadacona, de la rue Moreau à 600 pieds en allant vers l'Ouest, après avoir entendu les déclarations de l'Avocat de la Compagnie requerante que ladite Compagnie est prête à céder à la Cité cette partie de terrain portant le No du cadastre 24-80 qui s'étend de la rue Moreau sur toute la profondeur du-dit les la profondeur dudit lot, et qu'elle enlèvera les voies qui son à laisser sur ce lot et les transportera plus loin, de façon à laisser libre le passage sur ledit terrain pour la continuation de la rhe la rue Duquette à partir de la rue Moreau. Il est aussi

Résolu: De consentir à la fermeture de l'adite rue Stadacona aux conditions ci dessus mentionnées, et de faire happort au Conseil en conséquence, avec recommandation audit audit Conseil de transmettre ledit rapport aux Avocats

de la Cité pour qu'il y soit donné suite.

avec le Surintendant de l'Hôtel de Ville et l'Inspecteur des Batt des Bâtiments pour procéder à une inspection des travaux de réseaux pour procéder à une inspection des travaux de réseaux pour procéder à une inspection des travaux de réseaux pour procéder à une inspection des travaux de réseaux pour procéder à une inspection des travaux de réseaux pour procéder à une inspection des travaux de réseaux pour procéder à une inspection des travaux de l'Hôtel de vine de l'Hôtel de de réparations à la toiture de l'Hôtel de Ville et faire rapport si lesdits travaux sont conformes aux spécifications.

3.—Soumis le rapport de l'Ingénieur Consultant "re" saint-Joseph, transmettant une lette du Boulevard Saint-Joseph, transmettant une lettre de M. Maxime Lépine, un des propriétaires in-téresses. téressés, offrant de vendre une partie de son terrain, pour une somme de \$2,500.

Résolu: Vu les dispositions de la loi adoptée à la der-ère lu la Cité est nière Légistature de Québec, décrétant que la Cité est autorisée à acquérir à l'amiable, ou par expropriation, le terrain no la company de la terrain nécessaire pour le prolongement du Boulevard St-Joseph Joseph, ci-devant rue du Palais, de faire rapport au Con-seil recommandant que le Département en Loi reçoive instructions d'instituer les procédures nécessaires à l'ex-propriation et prenne les mesures d'acquérir les proprié-tés à l'autient des mesures d'acquérir les propriétés à l'amiable d'abord.

4.—Soumis le rapport de l'Avocat en Chef, "re" projet contrat concernant le plan de filtration de l'eau de l'Aquedus concernant le plan de filtration de Bureau l'Aqueduc de Montréal, par lequel il informe le Bureau qu'il a cru devoir faire qu'il a mis à l'étude ce projet et qu'il a cru devoir faire certaine à l'étude ce projet et qu'il a cru devoir faire certaine. certains changements relativement aux questions légales qui pouvois qui pouvaient se soulever et recommandant que le docuDr J. E. Laberge of the fact, the approximate cost of said articles being \$30.92.

Adjourned.

L. N. SENECAL, Secretary.

Report of meeting held on the 12th April 1911, P. M.

Present. The same members as above.

1.—Submitted a report from the Consulting Engineer "re" petition from the Canadian Northern Quebec Railway Co. asking that certain streets be closed, in which he states that he does not see any reasons why the City should not consent to the closing of Robillard St., between Marlborough and Moreau Sts., masmuch as all the lots of land fronting on that part of the street are the property of the said Company and the water mains and sewers could be cut off at both ends without interrupting any circuit. On the other hand, he suggests that the Company be requested, in accordance with the resolution of Council under date of 6th March 1911, to cede to the City, as a compensation, Duquette St., between St. Germain and Darling Sts.

As regards Stadacona St., which the City is also requested by the Company to close from Moreau St. to a distance of 600 ft. westwards, he does not deem it advisable to recommend at present the closing thereof, in view of the fact that there are still a number of persons who need such street to go Eastwards.

As to the other changes shown on the plan filed, he has no objection to the same.

After hearing Mr. Décarie, barrister, representing the Company, it was

Resolved: To concur in the Consulting Engineer's report as regards the closing of Robillard St., between Marlborough and Moreau Sts., and the consent to the closing of said Robillard St. only on condition that the Company shall cede to the City Duquette St., between Darling and St. Germain Sts.

As to the closing of Stadacona St., from Moreau St., to a distance of 600 ft. westwards, after hearing the Attorney of the Company, who stated that the said Company was willing to cede to the City the lot bearing Cad. No. 24-80, extending from Moreau St., to the full depth thereof, and that it would remove the tracks on said lot and lay the same further, so that there may be no impediment to the extension of Duquette St., from Moreau St.

It was also.

Resolved: To consent to the closing of said Stadacona St. on the conditions above mentioned and to report to Council accordingly, with a recommendation that the said report be referred to the City Attorneys with instructions to give effect to the same.

2.—Mr. Commissioner Ainey was requested to inspect,, jointly with the Supt. of the City Hall and the Building Inspector, the repairs made to the roof of the City Hall building, and to report as to whether the work done is in accordance with the specifications.

3.—Submitted a report from the Consulting Engineer "re" expropriation of St. Joseph Boulevard, transmitting a letter from Mr. Maxime Lepine, one of the interested proprietors, offering to sell a part of his lot of land, for the sum of \$2,500.

In view of the provisions of the Act adopted at the last session of the Legislature, authorizing the City to acquire, by mutual agreement or by expropriation, the pieces of land required for the extension of St. Joseph Boulevard (formerly Palace St.), it was

Resolved: To report to Council, recommending that the Law Dept. be instructed to take the necessary proceedings in order to expropriate the properties required in the event of it being impossible to acquire the same by mutual agree-

4.—Submitted a report from the City Attorney "re" draft of contract concerning the proposed water filtration plant. informing the Board that he examined said draft of contract and that he deemed it advisable to make certain changes thereto in connection with the legal questions involved. and recommending that the same be referred to the Con-